



VIONNAZ
COMMUNE



Votations fédérales et cantonale

Pour que votre vote soit valable, vous devez utiliser le matériel de vote officiel.
Attention aux points suivants :

- ✓ **N'oubliez pas de coller** votre étiquette personnelle sur la feuille de réexpédition selon les directives cantonales
 - ✓ **Signez** votre feuille de réexpédition à l'endroit indiqué
 - ✓ **Utilisez** l'enveloppe de transmission originale et ne la joignez pas à un autre courrier adressé à la commune
 - ✓ **Contrôlez** que chaque enveloppe de transmission ne contienne que le vote **d'un seul** électeur
 - ✓ **Affranchissez** correctement votre enveloppe – en cas de vote par voie postale
 - ✓ **Postez** votre enveloppe de transmission suffisamment tôt !
- Ou
- ✓ **Déposez** votre enveloppe auprès de l'Administration communale dans l'urne prévue à cet effet, à **l'intérieur** du bâtiment communal sans affranchissement selon les horaires suivants :
 - du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00
 - les lundis et mercredis de 14h00 à 16h00
 - les jeudis et vendredis précédant la votation de 15h00 à 17h00
 - ✓ **N'utilisez pas la boîte aux lettres extérieure** de la Maison de Commune (vote non valable)
- Ou
- ✓ Rendez-vous au bureau de vote (Bâtiment des Fontanies) le dimanche de votation de 09h30 à 10h30



Important :

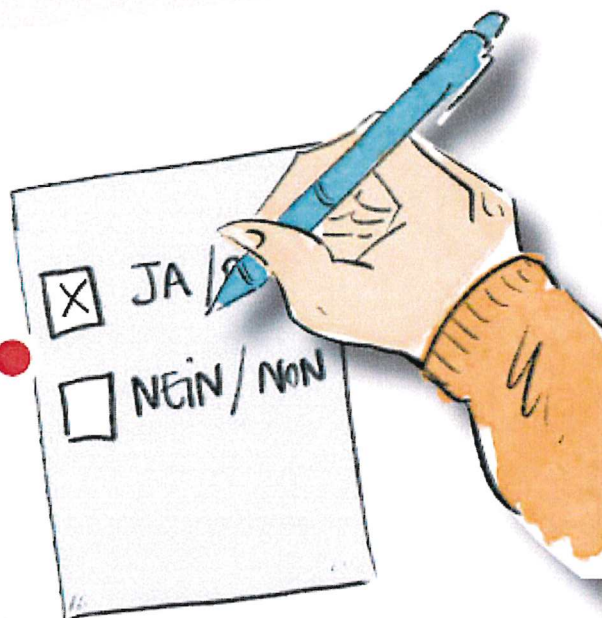
Dans tous les cas, vous devez apposer votre signature sur la feuille de réexpédition et coller l'étiquette sur celle-ci.

Si vous avez égaré votre jeu personnel d'étiquettes autocollantes, vous pouvez en demander un nouveau, par écrit, auprès de la Commune. Dès janvier 2022, ce jeu d'étiquettes vous sera facturé.

**Pour que votre
bulletin soit valable
lors des prochaines
votations:**

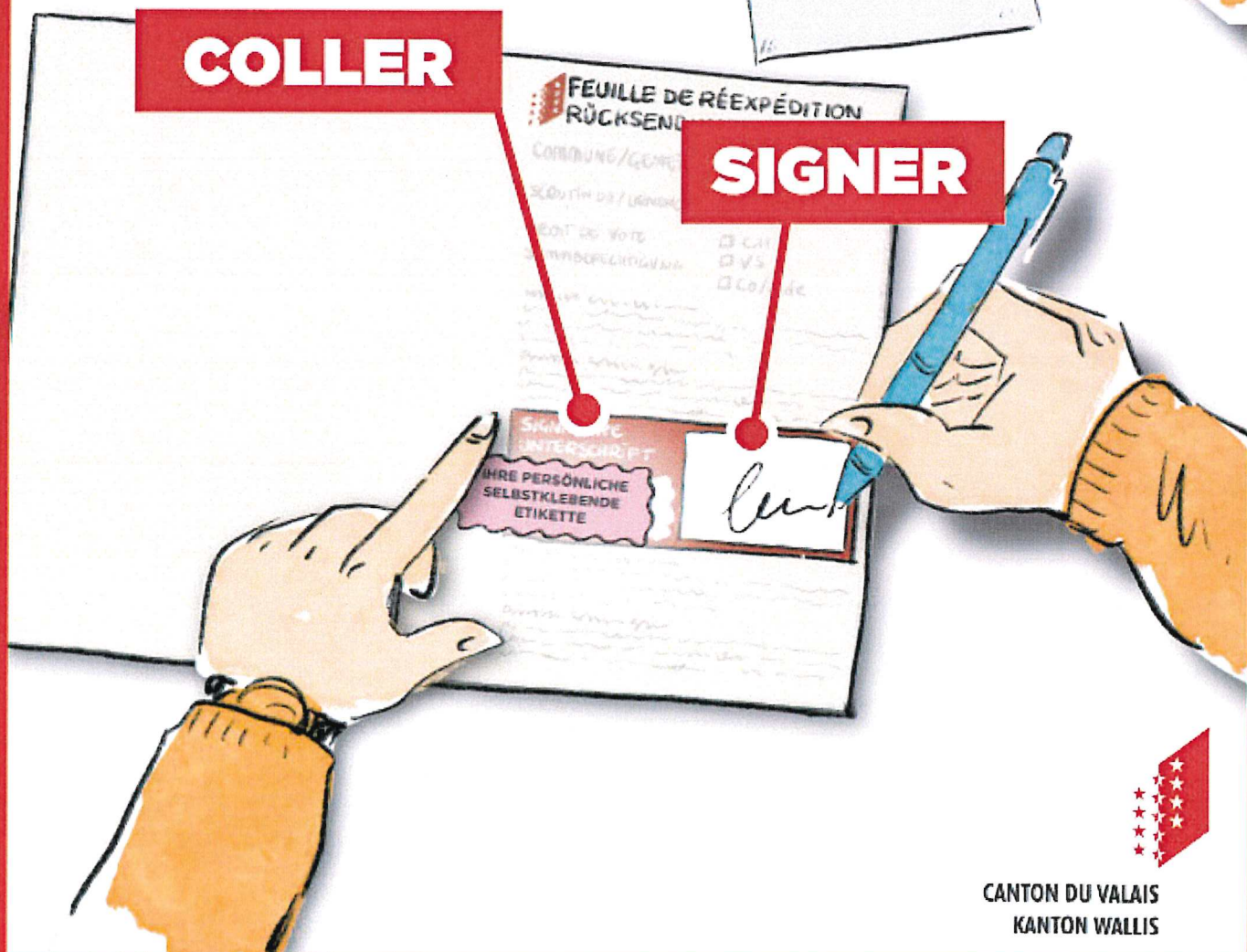
VOTRE ÉTIQUETTE
AUTOCOLLANTE
PERSONNELLE

VOTER



COLLER

SIGNER



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS